

ENCOMBRANTS

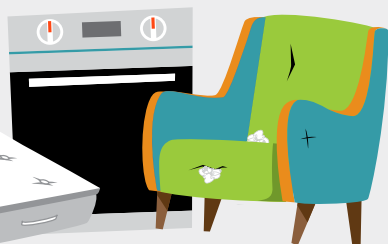
- ✓ Ce n'est pas réutilisable?
- ✓ Ce n'est pas un appareil électronique (TV, ordinateur, etc.) ?
- ✓ Ce n'est pas un RDD ou CRD ?

- Meubles
- Appareils électroménagers (sauf les appareils réfrigérants)
- Appareils électriques (aucun appareil électronique)
- Fournaïses vides
- Réservoirs d'eau chaude
- Tapis
- Matelas et sommiers
- Fauteuils et divans
- Embarcations, spas/piscines (coupés en morceaux)

CONSULTEZ VOTRE CALENDRIER DE COLLECTES POUR LES DATES

Toutes les matières mises au chemin pour les encombrants sont directement **ENFOUIES** sans être triées ni valorisées.

- ✓ Avant de placer des articles, assurez-vous qu'ils ne peuvent pas avoir une seconde vie (écocentres, ventes en ligne, dons à des organismes, etc.).
- ✓ Déposez-les sur votre propriété, près de la rue, ils ne doivent pas entraver la circulation.
- ✓ Vérifiez qu'ils sont visibles pour les employés de collecte.
- ✓ Déposez-les en vrac, les sacs et les boîtes ne sont pas ramassés.
- ✓ Coupez les gros articles en petits morceaux lorsque c'est possible pour faciliter le ramassage.



SAVIEZ-VOUS ?

Selon le règlement de gestion des matières résiduelles de la MRC, le tri des matières est obligatoire. Des inspections aléatoires sont effectuées et des constats d'infraction peuvent être émis.

BIEN PLACER SON BAC ROULANT POUR DES COLLECTES RÉUSSIES !

Veillez à respecter les consignes suivantes pour éviter de manquer une collecte :



Les bacs doivent être visibles pour la collecte et ne pas être cachés, par exemple, par un banc de neige ou une haie de cèdres.

Été comme hiver, les bacs doivent être **en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte**. Il est fortement recommandé de sortir le bac **la veille au soir de la collecte**.

BAC BRISÉ ? BAC NON VIDÉ ?

Info-Collecte

infocollecte@mrpcdh.org
lespaysdenhautrecyclent.com

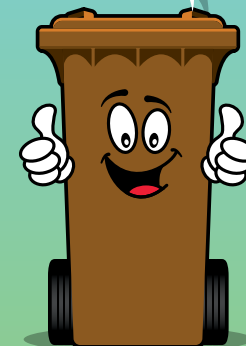
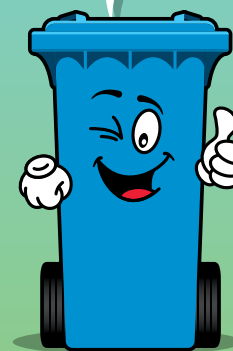


AVANT DE JETER... PENSEZ À TRIER !

Vous pouvez :

RÉCUPÉRER

COMPOSTER



VENDRE OU DONNER
DÉPOSER DANS UN ÉCOCENTRE
OU DES POINTS DE DÉPÔT

JETER

en dernier recours
ce qui ne peut être valorisé
ou recyclé



Plus de 1000 produits
et matières sont répertoriés
sur l'application « Ça va où ? ».

Accédez en tout temps
des informations utiles pour vous
aider dans le tri de vos matières.

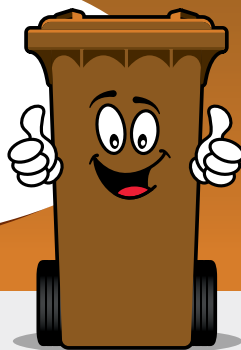
ÇA VA
OÙ?



MRC des
Pays d'en-Haut

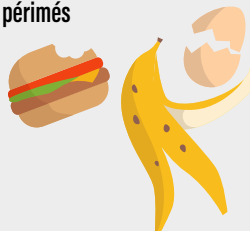
COMPOST

- ✓ Ça se mange ?
- ✓ C'est en papier ou en carton ?
- ✓ C'est un résidu de jardin ?



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Aliments crus, cuits, congelés, séchés, périmés
- Coquilles d'œufs
- Produits laitiers
- Viandes, poissons, os, fruits de mer
- Filtres à café, sachets de thé



RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées
- Petites branches et résidus verts, sciure et copeaux de bois



PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Boîtes à pizza
- Assiettes de carton
- Essuie-tout et mouchoirs
- Papiers et cartons souillés



AUTRES

- Cheveux, poils, plumes
- Nourriture pour animaux
- Déjections et litières d'animaux (paille, maïs, copeaux, argile...)



Les matières peuvent être disposées dans le bac brun en vrac, ou dans des sacs en papier.

Tous les sacs plastiques, qu'ils soient compostables, biodégradables ou oxobiodégradables, sont REFUSÉS dans le bac brun.

RÉCUPÉRATION

- ✓ C'est un contenant ?
- ✓ C'est un emballage ?
- ✓ C'est un imprimé ?



SAVIEZ-VOUS ?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Contenants de produit d'entretien ménager
- Emballages, pots et contenants de produit alimentaire
- Boîtes de carton
- Assiettes et papier d'aluminium
- Emballages de mets à emporter et préparés

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- Journaux, circulaires, enveloppes, feuilles de papier et cahiers

LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène (les apporter à l'écocentre ou au point de dépôt de votre municipalité)

BESOIN DE PLUS D'INFOS SUR LE BAC ?

CONSULTEZ BACIMPACT.CA



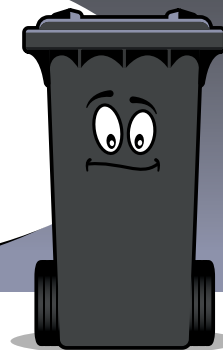
Vert ou bleu, votre bac de récupération sera vidé !

Les nouveaux bacs de récupération livrés (nouvelles constructions, remplacement de bacs brisés), seront dorénavant bleus. Soyez rassurés, les bacs verts continueront d'être vidés.



DÉCHETS

- ✓ Ce n'est pas réutilisable ?
- ✓ Ce n'est pas recyclable ?
- ✓ Ce n'est pas compostable ?
- ✓ Ce n'est pas un CRD ou RDD ?



- Couches et produits hygiéniques (tampons, serviettes sanitaires, etc.)
- Sacs de balayeuse, feuilles jetables de balai (type Swiffer)
- Emballages et contenants en plastique compostables, dégradables, oxobiodégradables
- Ampoules (sauf fluocompactes)
- Ustensiles de plastique, pailles
- Porcelaine, pyrex et vaisselle non récupérables



CRD ET RDD

- Les résidus de **C**onstruction, **R**énovation et **D**émolition sont composés de bois, agrégats, métaux, bardeaux, gypse... et doivent être apportés à l'écocentre.
- Les **R**ésidus **D**omestiques **D**angereux ont un pictogramme (toxique, inflammable, explosif ou corrosif). Par exemple, les piles, la peinture, les produits pour piscine, les bonbonnes de propane.

Si votre bac contient ces matières (CRD et RDD), il ne sera pas vidé.

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS SIMPLIFIÉE

1. Je réduis à la source en consommant le moins possible de produits suremballés.
2. Je réemploie des contenants.
3. Je donne ou vends les articles dont je veux me débarrasser lorsqu'ils sont encore bons.
4. Je participe aux collectes des matières recyclables et des matières organiques.
5. Je me départis de façon sécuritaire des résidus domestiques dangereux (écocentres ou autres lieux de dépôt certifiés).